AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal :

- Le rapport financier 2021 sera déposé par la secrétaire-trésorière lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2022 à 19 h

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal :

- Le maire fera rapport des faits saillants du rapport financier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2022 à 19 h
- Le rapport financier sera diffusé sur le site Internet de la municipalité.

Donné au Canton de Hatley, le 25 avril 2022

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale et secrétaire-trésorière